

Corpus Christianorum in Translation

Directives pour les traductions en langue française

1. Objectif de la série

La collection *Corpus Christianorum in Translation (CCT)* offre des traductions modernes des textes patristiques et médiévaux grecs et latins qui ont été édités dans l'une des collections *Corpus Christianorum (Series Graeca, Series Latina et Continuatio Mediaevalis)*. Les langues cibles sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et l'italien. Ces traductions, qui sont publiées indépendamment des éditions critiques, se proposent de rendre accessible les textes édités dans le *Corpus Christianorum* à ceux qui n'ont pas l'occasion de les lire dans la langue originale. Pour ceux qui sont familiers de la langue originale, les traductions pourront servir d'un instrument de référence commode et d'aide pour l'interprétation des textes grecs ou latins.

2. Coordonnées

Si vous envisagez de contribuer à une traduction, veuillez contacter la rédaction du *Corpus Christianorum* à corpus.christianorum@brepols.net ou l'un des « publishing managers » énumérés à <http://www.corpuschristianorum.org/series/cctfr.html>. Voir aussi la page 'Author Information' sur le site du *Corpus Christianorum* (<http://www.corpuschristianorum.org/authors.html>). Des coordonnées générales sont disponibles à <http://www.corpuschristianorum.org/contact.html>. L'adresse postale est:

Corpus Christianorum in Translation
Sint-Annaconvent
Begijnhof 39
B-2300 Turnhout
Belgique

3. Notes préliminaires

Le présent document comporte les directives pour les traducteurs. Veuillez lire ces directives avant de soumettre des échantillons du travail: cela réduira la quantité de temps et d'effort employée à la correction des épreuves.

Des cas particuliers peuvent parfois exiger des exceptions aux règles prévues. Si vous observez la nécessité d'un traitement spécial, p. ex. des choses qui n'auraient pas été discutées dans ces directives, veuillez présenter ces cas particuliers quand vous soumettrez des échantillons du travail.

Préparation du manuscrit

4.1. Soumettre des échantillons

Avant de procéder à la mise au point définitive du manuscrit, soumettez-en quelques pages comme échantillons au « publishing manager ». Les manuscrits doivent être soumis sous forme de fichiers Word et accompagnés d'une copie papier. L'introduction et la traduction doivent être envoyées dans des fichiers séparés.

La maison d'édition soumettra l'épreuve à une procédure de *peer review* et pourra aussi demander à l'éditeur du texte original de donner son opinion sur la traduction

proposée. Le traducteur veillera à tenir compte des remarques que la maison d'édition lui aura adressées. Si, dans certains cas, il estime ne pas pouvoir le faire, il argumentera son choix.

La maison d'édition ne prendra de décision définitive quant à la publication que lorsqu'elle aura revu le dernier état du manuscrit, incluant l'introduction, le texte traduit, l'apparat et les index.

4.2. **Corriger des épreuves**

Relisez et corrigez votre copie. Éliminez les espaces doubles; avant et après un tiret il ne faut mettre qu'un seul espace.

5. **La typographie**

Un style uniforme pour les capitales, les abréviations, la ponctuation, etc. doit être observé tout au long du texte.

Si vous avez besoin de caractères non latins (grecs par exemple), il est recommandé d'utiliser une police Unicode ou 'true type'. Dans ce cas, il faut soumettre cette police au « publishing manager ».

Les mots doivent être orthographiés selon les normes propres à chaque langue. Par exemple, en français le signe œ (Unicode 0153) doit être utilisé pour la ligature oe (p. ex. 'œuvre'); en espagnol, ~ doit être utilisé pour les tildes (p. ex. 'España'), etc. De même, la ponctuation doit suivre l'usage normal de la langue cible; p. ex. dans un texte en français, une référence à une note qui est mise à la fin d'une phrase doit précéder le point, alors que dans un texte en anglais, la référence doit suivre le point.

Si vous avez besoin de caractères spéciaux (comme par exemple un trait horizontal au-dessus de certaines lettres) et que ceux-ci ne sont pas disponibles dans votre logiciel de traitement de texte, vous pouvez utiliser des codes. Dans ce cas, prévenez le comité éditorial au moment de soumettre des échantillons et assurez-vous que les codes soient univoques et ne ressemblent pas à des codes que vous utilisez à d'autres endroits.

Utilisez les possibilités de mise en page offertes par votre logiciel de traitement de texte, comme l'italique, les exposants, les petites capitales, etc., mais ne cherchez pas à imiter la mise en page finale, qui sera créée par la maison d'édition.

6. **Contenu du volume**

Un volume de la série *Corpus Christianorum in Translation* doit présenter une introduction, une bibliographie, le texte traduit (et annoté) et des index, et éventuellement aussi un commentaire et/ou des appendices.

L'introduction

7.1. **Objectif et contenu**

L'introduction à une traduction se propose d'autres buts que les introductions aux éditions critiques. Alors que les dernières traitent principalement de la critique du texte et de sa transmission, l'introduction à la traduction doit en premier lieu s'attacher à améliorer l'accessibilité au texte. Cela signifie qu'elle doit comporter des informations biographiques et bibliographiques sur l'auteur du texte; une introduction au texte lui-même, à son contenu et à sa portée culturelle et doctrinale; le *status quaestionis* concernant l'œuvre; une discussion des problèmes concernant le texte; une bibliographie. S'il existe d'autres traductions du texte, il est recommandé de leur accorder aussi une attention particulière.

L'introduction doit être concise et ne pas dépasser 50 000 caractères (environ 30

pages du volume imprimé), espaces non compris. Utilisez des notes en bas de page pour les références et les explications, mais chercher à les limiter au minimum.

7.2. **Le style**

Le texte doit faire un rapport clair et concis des résultats de la recherche moderne, en tenant compte d'un public formé, mais non nécessairement spécialiste. Le style devra être accessible et le ton neutre, sans effets littéraires.

7.3. **Des renvois entre les séries**

L'introduction pourra présenter un bref exposé des nouvelles considérations et des publications pertinentes suscitées par l'édition correspondante du *Corpus Christianorum*. Elle pourra aussi comporter des mises à jour bibliographiques, des révisions, des appendices et des corrections apportées à l'édition. Si le traducteur et l'éditeur du texte sont une seule et même personne, il lui sera permis d'ajouter de nouvelles considérations concernant le texte édité.

7.4. **Des renvois à l'intérieur de la série**

L'introduction pourra aussi compléter ou clarifier les informations qui se trouvent déjà ailleurs dans la série. (Ceci s'applique seulement aux volumes existant dans la même langue cible.) Autant que possible la répétition de ces informations doit être évitée et le lecteur doit être renvoyé aux volumes concernés.

La traduction

8.1. **Objectif**

La traduction doit proscrire les effets littéraires et donner une image fidèle et reconnaissable du texte, dans un style sobre et moderne en accord avec les normes de la langue cible. Elle doit s'attacher au contenu plutôt qu'au style du texte d'origine.

8.2. **Le rapport avec l'édition critique**

En principe, chaque traduction se réfère à l'édition critique correspondante du texte source de la collection *Corpus Christianorum*. La ponctuation, en accord avec les conventions modernes de la langue cible, se réfère autant que possible à celle de l'édition. Si un changement de ponctuation apporte un sens nouveau à une partie du texte, il faudra l'indiquer par une note de bas de page placée à l'endroit voulu. Les cas où le traducteur propose une interprétation divergente doivent également être indiqués dans des notes en bas de page.

8.3. **Les principes de traduction**

Quant aux conventions générales de traduction, veuillez consulter les documents appropriés. Une présentation sommaire de la traduction latine se trouve chez J. Marouzeau, *Introduction au latin* (chapitre XI, 'La pratique du latin: traduire'). Bien que conçues pour un usage scolaire, ces réflexions peuvent être utiles à un traducteur moderne parce qu'elles traitent d'exemples concrets.

8.4. **Le style et l'expression**

La traduction doit être écrite dans une langue contemporaine, neutre et transparente. En matière de style, elle doit tenir compte de la langue cible plutôt que de la langue source. S'il le faut, une certaine liberté sera donc permise pour rester plus fidèle au sens du texte.

Le naturel de l'expression a son importance. Les archaïsmes et les calques doivent être évités. Ne traduisez pas *verbum pro verbo*. S'il le faut, vous pourrez adapter les expressions idiomatiques à des équivalents dans la langue cible, à la condition de ne pas fausser le sens exact du texte source. Gardez à l'esprit que l'état final doit être aussi facile à lire qu'un livre d'aujourd'hui.

8.5. **Consistance**

Il faut, autant que faire se peut, s'efforcer de maintenir une seule traduction pour chaque mot dans la langue originale; *carnalis*, par exemple, peut être traduit par 'charnel' ou 'de chair', non par les deux.

8.6. **Précision**

La traduction doit impérativement être exacte, et ne doit comporter ni simplification ni paraphrase; il est important de rester fidèle à l'expression. Autant que possible, vous devez vous efforcer de chercher un synonyme dans la langue cible pour chaque mot de la langue source. Prenons pour exemple deux traductions des *Confessiones* de saint Augustin (CCSL 27):

Numquid non potens est manus tua, deus omnipotens, sanare omnes languores animae meae atque abundantiore gratia tua lasciuos motus etiam mei soporis extinguere?
(Aug. *Conf.* X, 30 (42), ll. 23-25)

Mais votre main, Dieu tout-puissant, n'a-t-elle pas le pouvoir de guérir toutes les langueurs de mon âme, et de verser une grâce abondante sur les mouvements impurs de mon sommeil?
(*Œuvres complètes de saint Augustin*, sous la direction de M. Poujoulat et de M. Raulx, t. I (Bar-le-Duc : L. Guérin & Cie 1864), p. 464)

Est-ce que ta main n'a pas la puissance, ô Dieu tout-puissant, de guérir toutes les langueurs de mon âme, et par un surcroît de ta grâce, d'éteindre jusqu'aux mouvements lascifs de mon sommeil?
(*Les Confessions*. Livres VIII-XIII, trad. E. Tréhorel et G. Bouissou (*Bibliothèque Augustinienne : Œuvres de saint Augustin 14, deuxième série : Dieu et son œuvre*. Paris : Desclée De Brouwer 1962), p. 215)

La première partie de la phrase suit le latin de manière assez similaire dans les deux exemples, mais pour la deuxième partie, le premier exemple diverge considérablement de la source : il affaiblit l'esprit de l'original, en employant *abundante* pour le comparatif *abundantiore*, en remplaçant le verbe et en modifiant la syntaxe (*verser une grâce sur* pour *gratiā ... extinguere*, où l'image originale est entièrement perdue, et, enfin, en utilisant *impurs* pour *lasciuos*).

Le deuxième exemple reste très proche du latin en syntaxe et dans le choix des mots, *éteindre* correspondant à *extinguere*, *lascifs* à *lasciuos* et cetera. (Il faut toutefois garder à l'esprit que les mots français peuvent ressembler à ceux du latin sans pour autant être synonymes.)

Il est évident que, bien que l'on puisse défendre chaque traduction, pour nos collections, le style de la deuxième traduction est préférable à celui de la première.

8.7. **Fidélité en esprit**

Il est important de proscrire toute ambiguïté, en particulier si elle peut entraîner des contresens. Puisque notre objectif est de rendre accessible le contenu du texte original aussi précisément que possible, la traduction ne doit pas employer d'expressions ou d'images étrangères au texte source, en particulier si elles doivent entraîner des contresens. Cela est surtout une affaire de sens commun et dépend en grande partie du genre de l'exposé. Pour prendre un exemple peut-être évident, il serait trompeur de traduire une expression comme $\mu\eta\ \gamma\epsilon\upsilon\omicron\iota\tau\omicron$ par 'à Dieu ne plaise' si le texte présente les propos d'un païen, et faire ceci dans un débat sur l'interaction entre Dieu et sa création, ou la question du libre-arbitre, pourra être également problématique.

8.8. **Fractionner les longues phrases**

En plus d'être souvent désagréables au lecteur moderne, les phrases longues et complexes tendent à influencer négativement la compréhension d'un texte. Ces périodes pourront être fractionnées en phrases courtes de manière à devenir plus digestes. Toutefois, il faut prendre garde à la préservation des rapports logiques entre les différentes parties de la phrase originale. Dans l'exemple ci-dessous, une longue phrase est séparée en plusieurs phrases plus courtes (mais encore quelque peu « cicéroniennes ») :

Deinde paulatim tu, domine, manu mitissima et misericordissima pertractans et componens cor

meum, consideranti, quam innumerabilia crederem, quae non uiderem neque cum gererentur affuissem, sicut tam multa in historia gentium, tam multa de locis atque urbibus, quae non uideram, tam multa amicis, tam multa medicis, tam multa hominibus aliis atque aliis, quae nisi crederentur, omnino in hac uita nihil ageremus, postremo quam inconcusse fixum fide retinerem, de quibus parentibus ortus essem, quod scire non possem, nisi audiendo credidissem, persuasisti mihi non qui crederent libris tuis, quos tanta in omnibus fere gentibus auctoritate fundasti, sed qui non crederent esse culpandos nec audiendos esse, si qui forte mihi dicerent : (...)
(Aug. *Conf.* VI, 5 (7), ll. 7-18)

Puis peu à peu, Seigneur, d'une main très douce et très miséricordieuse, tu maniais et disposais mon cœur, m'amenant à considérer l'infinité de choses, auxquelles je croyais sans les voir, ou sans avoir assisté à leur production : ainsi, tant de choses sur l'histoire des nations, tant de choses sur les lieux que sur la foi des amis, sur la foi des médecins, sur la foi de tels et tels autres nous croyons, sinon nous ne pourrions absolument rien faire dans la vie d'ici-bas. Enfin, avec quelle foi inébranlable n'étais-je pas bien assuré des parents dont j'étais issu, ce que je n'aurais pu savoir sans croire sur parole ! Et par là, tu m'as persuadé que ce n'était pas ceux qui croyaient à tes Livres, dont tu as si fermement fondé la haute autorité dans presque toutes les nations, mais ceux qui n'y croyaient pas, qu'il fallait accuser de faute ; et qu'il ne fallait pas écouter ceux qui me diraient peut-être : (...)
(*Les Confessions*. Livres I-VII, trad. E. Tréhorel et G. Bouissou (*Bibliothèque Augustinienne : Œuvres de saint Augustin* 13, deuxième série : *Dieu et son œuvre*. Paris : Desclée De Brouwer 1962), p. 531)

8.9. Citer des mots grecs ou latins

Les mots grecs ou latins peuvent être cités *in textu*, mais seulement en cas de stricte nécessité. Cela est particulièrement vrai si la traduction ou l'étymologie d'expressions ou de mots sont discutées dans le texte, p. ex. :

Le vêtement le plus ancien est appelé 'tunique' (*tonica*) parce qu'il rend un son pendant le mouvement quand on marche; car *tonus* signifie 'son'.
(Isidore de Séville, *Etymologiae* XIX, xxii, 6)

Les citations

9.1. Citer des langues étrangères

Si vous citez des mots ou des expressions grecs, latins ou d'une autre langue étrangère, ajoutez-en une traduction, aussi bien dans l'introduction que dans le texte traduit. Les mots grecs doivent être translittérés. (Voir section 10.)

9.2. La source d'une traduction

En citant des textes anciens ou bibliques, le traducteur doit indiquer soit dans l'introduction, soit dans une note de bas de page, quelle est la traduction qu'il cite, s'il ne s'agit pas de sa propre traduction.

9.3. L'encastrement des citations

Dans les citations, employez les signes de ponctuation conformément aux conventions de la langue cible (sauf pour les citations de la Bible – voir plus bas). De simples allusions ne sont ni encadrées de signes de ponctuation ni mises en italiques.

9.4. Les références aux passages bibliques

Les passages de l'Écriture sont mis en italique et ne sont pas entourés de signes de ponctuation. En cas de citation précise de la Bible, la référence doit être placée *in textu* entre parenthèses, p. ex. :

pour que tu dégages *mes pieds du filet* (Ps. 24, 15).
(*Les Confessions*. Livres VIII-XIII, trad. E. Tréhorel et G. Bouissou (*Bibliothèque Augustinienne : Œuvres de saint Augustin* 14, deuxième série : *Dieu et son œuvre*. Paris : Desclée De Brouwer 1962), p. 235, référence ajoutée par nous)

9.5. **Les références aux sources non bibliques**

Toutes les citations non bibliques doivent être annotées dans les notes de bas de page, selon les usages relatifs aux références bibliographiques exposés dans les *Directives* du *Corpus Christianorum* (http://www.corpuschristianorum.org/series/pdf/Corpus_Directives.pdf).

L'orthographe

10. **Les mots et les noms grecs ou latins**

Les mots grecs qui sont cités dans la traduction doivent être translittérés conformément aux normes exposées dans les *ALA-LC 1997 Romanization Tables* ('Classical Greek'): par suite, nous écrivons *oikouménē*, et nous n'écrivons ni *oecumene* ni *οικουμένη*.¹

Pour écrire les mots latins, il est recommandé d'employer la même orthographe que celle de la collection *Corpus Christianorum*, p. ex. non *verbum* mais *uerbum*. Veuillez consulter la section 40 des *Directives* du *Corpus Christianorum* pour davantage d'information.

Les noms propres, les noms de lieux, et cetera doivent être orthographiés dans la forme la plus courante de la langue cible, p. ex. *saint Augustin*, *Carthage* pour *Augustinus*, *Carthago*.

Les notes en bas de page

11.1. **Objectif**

Dans la série *Corpus Christianorum in Translation* les lignes ne sont pas numérotées, et il faut employer des notes en bas de page (non des notes de fin) pour commenter le texte. Les notes de bas de page serviront à expliquer les allusions et les termes techniques du texte qui ne seraient pas immédiatement compréhensibles pour un lecteur moderne, non spécialiste. Les difficultés d'interprétation spécifique (comme des lectures différentes ou des ambiguïtés dans la formulation originale) doivent aussi être indiquées dans les notes, alors que des problèmes plus généraux de traduction et d'interprétation doivent être abordés dans l'introduction. Finalement, les notes doivent servir à repérer des citations précises tirées de sources autres que la Bible.

11.2. **Espace alloué**

Idéalement, les notes de bas de page ne devraient pas occuper plus de cinq lignes par page en tout. Le style télégraphique doit être proscrit. Si le texte exige une élucidation plus étendue, l'éventualité d'un commentaire suivant au texte pourra être soumis à la maison d'édition.

Les éléments structurels

12.1. **Le rapport à la structure de l'édition critique**

La cohérence entre la traduction et le texte source du volume de la collection *Corpus Christianorum* doit être rendue explicite en incorporant les éléments structurels de l'édition (divisions en volumes, chapitres, numéros de section, et cetera) dans la traduction.

Pour rendre possible la référence facile du texte grec ou latin à la traduction et vice versa, les numéros des chapitres, des paragraphes, et cetera de l'édition doivent être

¹ Les tableaux sont consultables à cette adresse: <http://www.loc.gov/catdir/cps/romanization/greek.pdf>

incorporés à la traduction. Les numéros des pages de l'édition seront indiqués en marge de la version finale de la traduction correspondante. Ces numéros de page doivent être indiqués par le traducteur dans le texte du manuscrit par les codes '\$1' et '\$2'. La référence est insérée dans le texte entre ces codes. Ce procédé est analogue aux usages des collections CC (voir les *Directives* du *Corpus Christianorum*, sections 35 sqq.). Étant donné les différences syntaxiques entre les langues source et cible, dans la plupart des cas, le passage d'une page à l'autre sera nécessairement fluctuant, et l'emplacement exact des codes est laissé à la discrétion du traducteur. Ce problème de fluidité est en grande partie résolu dans l'état final, où les références sont placées dans les marges et où aucun signe apparent n'est visible à l'intérieur du corps du texte.

p. ex. Comme dit \$175\$2 l'Apôtre Paul
aboutit à: Comme dit l'Apôtre Paul 75

12.2. **Les titres additionnels**

La pertinence d'ajouter des titres additionnels à la traduction doit être discutée avec le « publishing manager ».

12.3. **Les index**

Les index doivent être établis indépendamment de ceux qui existent dans l'édition critique. Nous suggérons au traducteur d'utiliser la fonction de création d'index dans Word pour établir ces index. Les index se réfèrent non seulement au texte traduit, mais aussi à l'introduction, aux notes et, le cas échéant, au commentaire. Pour le moins, il faut faire figurer les index suivants:

- un index des références de la Bible
- un index des sources non bibliques
- un index des thèmes
- un index des noms propres et des noms de lieux.

12.4. **Les index des sources**

Les index des sources bibliques et non bibliques s'appliquent seulement aux citations littérales ; voir plus haut la section 9.

Les sources anciennes doivent être indiquées avec leur titre en grec ou en latin sous la forme qui est le plus couramment utilisée. Éventuellement, on pourra faire suivre le titre par une traduction entre parenthèses. Les deux s'écrivent en italiques. Ils sont suivis d'une référence et du numéro de la page correspondante dans la traduction:

Cicero
De divinatione (De la divination)
2, 30 167

Les livres de la Bible doivent porter leur nom le plus courant dans la langue cible, sans italiques, p. ex.:

Psaumes
37, 11 206

12.5. **Thèmes et noms propres**

Même si tous les index doivent être établis avec le plus grand soin, l'index des noms propres et l'index des thèmes ont une extrême importance, car ils permettront aux lecteurs de découvrir la matière contenue dans le texte.

La bibliographie

13. Pour toute question concernant les entrées bibliographiques, veuillez vous reporter aux
(c) 2009 Brepols Publishers (Turnhout – Belgique). Tous droits réservés.

sections 8 à 33 (31 excepté) des *Directives du Corpus Christianorum*. Ne pas oublier d'ajouter une table des abréviations. Pour les références, conformez-vous aux méthodes conventionnelles de la langue cible, et veillez à la consistance du système de références.

Les appendices

14. La création éventuelle d'appendices qui peuvent apporter des compléments à la compréhension du texte, p. ex. en fournissant des cartes géographiques ou des listes chronologiques, doit être préalablement soumise au comité éditorial.